

(1)

(N° 187.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1858.

Acquisitions et échanges de biens à annexer au domaine de Tervueren.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Plusieurs propriétés particulières forment dans le domaine de Tervueren des enclaves qui diminuent la valeur de cette belle propriété et nuisent à son agrément.

Afin de juger de la possibilité de réunir ces enclaves au jardin du palais et au parc, en même temps qu'on engloberait dans l'enclos deux étangs et d'autres propriétés, faisant partie du domaine, qui se trouvent en dehors de l'enceinte actuelle, un agent de l'administration des domaines a été chargé par mon prédécesseur de se mettre en relation avec les propriétaires des biens à acquérir à cet effet, pour connaître quelles étaient leurs dispositions et leurs prétentions.

Les démarches faites par cet agent, ont eu pour résultat la conclusion de conventions provisoires par lesquelles, les propriétaires intéressés se sont obligés à céder les biens à réunir au domaine; les uns à titre de vente, et le plus grand nombre par voie d'échange.

Ces conventions comprennent 21 hectares 72 ares 54 centiares de terre, valant approximativement 126,558 francs, pour lesquels l'État céderait 30 hectares 2 ares 24 centiares, évalués à 142,483 francs, à prendre dans les biens ruraux dépendant du domaine de Tervueren, et payerait en outre, comme prix d'acquisition, ou à titre de soulte, une somme de 15,838 francs.

Ces deux dernières sommes, s'élevant ensemble à 158,321 francs, excèdent de 31,763 francs la valeur estimative des biens à acquérir; mais cette différence ne paraît pas exagérée, si l'on tient compte de la valeur de convenance que donne à ces biens la nécessité d'en obtenir la cession, pour réaliser les améliorations en vue desquelles les conventions susmentionnées ont été conclues.

Aussi le Gouvernement guidé par les motifs qui engageraient tout particulier placé dans des circonstances analogues, à augmenter la valeur et l'agrément de sa propriété, aux mêmes conditions, croit-il devoir demander à la Législature les

pouvoirs nécessaires pour conclure les acquisitions et les échanges qui ont été provisoirement convenus.

Le Gouvernement pourra ainsi réaliser pour le domaine de Tervueren, une grande amélioration, et faciliter les embellissements que S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant se propose de faire à cette propriété.

A ce double point de vue, j'ai la confiance, Messieurs, que vous accueillerez favorablement le projet de loi ci-joint, que le Roi m'a chargé de soumettre à vos délibérations.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

A decorative, calligraphic signature of the name 'Leopold' in a black and white font, featuring ornate flourishes and a crown-like element above the 'L'.

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, saluo :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à réunir au domaine de Tervueren, les parties de bien désignées dans l'état annexé à la présente loi, et à réaliser dans ce but, sur les bases qui y sont indiquées, les acquisitions et les échanges spécifiés dans le même état.

ART. 2.

Il est accordé au Ministre des Finances, pour le payement du prix des acquisitions, des soultes et des frais, un crédit de 19,000 francs, qui sera rattaché à l'exercice 1858 et formera l'art. 40 du chap. VIII.

Cette dépense sera couverte par les ressources ordinaires du budget.

Donné à Laeken, le 26 avril 1858.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DOMAINE DE

État indiquant les acquisitions et échanges

N° D'ORDRE.	NOM ET DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES.	NATURE DES BIENS.	N° DU CADASTRE.	COTENANCE.	CLASSE.	ÉVALUATION.
1^{re} PARTIE.						
POUR LE JARDIN DU PALAIS.						
1	Joseph Carré, à Tervueren	Terre.....	59	» 26 10	1	2,470
		Id.....	63 et 64	» 22 60	3 et 4	
2	Bureau de bienfaisance de Tervueren.....	Id.....	54	» 55 50	1	7,284
		Id.....	47	» 86 10	2 et 3	
3	Fabrique de l'église de Tervueren.....	Id.....	47	» 86 10	Id.	5,166
4	Bauwens-Duquesne, à Louvain.....	Id.....	48	» 49 50	1	2,958
5	Comte de Ribeaucourt, à Bruxelles.....	Id.....	62	3 90 70	1 et 2	21,488
5 bis.	Vandertaelen, curé, à Goyck.....	Id.....	85	» 46 »	1	4,500
2^e PARTIE.						
DE LA PORTE DE LOUVAIN AU MOULIN A VOSSEM.						
6	M. T. Schaggeny, à Bruxelles.....	Prairies.....	73 132 en partie. 72	2 96 60 1 17 40 1 86 10	2 et 3 Id. 2 et 4	22,804
7	Deneufcourt et de Beekman, à Bruxelles.....	Id.....	»	1 47 »	1, 2 et 5	
	Id.	Prairie et terre...	»	» 80 »	2	9,880
3^e PARTIE.						
HAMEAU DE TENBERTSWEGEN.						
8	Mergan, J.-B., à Duysbourg	Jardin.....	574	» 05 80	2	766
		Maison.....	575	» » 50	»	
9	Ackermans, François, à Duysbourg	Id.....	576	» 01 20	10	1,266
		Jardin.....	377 ^b	» 08 »	2	
10	Verheyden, François, à Duysbourg.....	Terre.....	377 ^a	» 10 70	2	749
11	Boisschot, V ^e Guill., à Duysbourg	Bois.....	379	» 09 90	2	620
		Id.....	386	» 02 50	2	
12	Broes, François, à Duysbourg.....	Id.....	381	» 01 40	2	70
13	Boisschot, enfants, J.-B., à Duysbourg.....	Id.....	383	» 02 20	2	110
14	Depré, V ^e , à Vossem.....	Id.....	384 et 383	» 03 50	2	178
		A reporter.....	15 83 »	80,306

TERVUEREN.

des biens à annexer au parc de Tervueren.

NATURE DES BIENS proposés EN ÉCHANGE.	SITUATION.	N° DU CADASTRE.	CONTENANCE.	CLASSE.	ÉVALUATION DES TERRES proposés en ÉCHANGE.	CONTANTIONS en ARGENT.	Observations.
Terre.....	Sous Wezembeck.....	212	» 47 80	2	2,590	»	1^{re} PARTIE. Le domaine possède, dans cette partie, 3 hectares 30 ares et 60 centiares, joignant le jardin du palais.
Id.....	Cauter de Ravesteyn....	186 en partie.	» 52 20	3	2,088	»	
Id.....	Cauter de Vossem.....	33 en partie.	2 17 40	2 et 3	9,783	»	
Id.....	Id.....	Id.	1 50 60	Id.	3,877	»	
Id.....	Cauter de Ravesteyn....	186 en partie.	» 95 24	2 et 3	3,810	»	
Id.....	Id.....	Id.	6 89 70	1, 2 et 3	20,686	»	
Id.....	»	»	»	»	»	4,500	
							2^e PARTIE. Le domaine y possède 10 hectares 95 ares, pour être annexés au parc.
Id.....	Cauter de Vossem.....	31 en partie.	5 12 11	1 et 2	28,605	»	Les arbres à expertiser.
Id.....	Terre joignant la chaussée.	104	1 08 »	1 et 2	12,184	»	
Id.....	Prairie de M. T. Schaggeny	152 en partie.	1 56 10	2		»	
							3^e PARTIE. S. A. N. le duc de Brabant y a acquis les n° 378 et 380 du cadastre, contenant 46 ares 60 centiares.
Id.....	Cauter de Vossem.....	30 en partie.	» 08 60	Divers.	430	600	
Id.....	Id.....	31 en partie.	» 28 »	Id.	1,250	400	
Id.....	Id.....	Id.	» 18 »	Id.	900	»	
»	»	»	»	»	»	868	Et la valeur des arbres d'après expertise.
»	»	»	»	»	»	120	
»	»	»	»	»	»	175	
»	»	»	»	»	»	300	
.....	20 30 75	93,003	6,963	

N° D'ORDRE.	NOM ET DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES.	NATURE DES BIENS.	N° DU CADASTRE.	CONTENANCE.	CLASSE.	ÉVALUATION.
		Report.....		15 83 .		80,506
15	Gillis, V ^e , à Vossem.....	Bois.....	587	» 02 40	2	120
16	Trounishek, François, à Tervueren.....	Terre.....	588 ^a	» 25 90	2	1,638.
		Id.....	582	» 01 40	2	
17	Buckenhout, Pierre, à Duysbourg.....	Id.....	595 ^a	» 10 60	2	3,514
		Id.....	594 ^a	» 39 60	2	
		Bois.....	595 ^a	» 01 90	2	1,220
18	Verheyden, Barbe, à Tervueren.....	Terre.....	596 ^a	» 03 20	2	
		Jardin.....	597 ^a	» 05 »	2	
		Cour.....	598 ^b	» 01 10	10	
		Maison et cour....	598 ^a	» 01 20	10	6,730
19	Vanderstappen, V ^e et Jean, à Duysbourg.....	Terre.....	599	» 57 80	1	
		Maison.....	400	» 01 50	7	
		Bois.....	401	» 11 40	2	1,687
20	Filion, V ^e Jean, à Duysbourg.....	Prairie.....	402	» 24 10	1	
21	Enfants Gillis, à Duysbourg.....	Vergers.....	570 ^a	» 06 15	1	587
		Maison.....	571 ^a	» » 70	9	
		Vergers.....	570 ^b	» 01 70	1	
		Terre.....	572 ^a	» 20 55	1	9,619
22	Devleminckx, François et J.-B., à Duysbourg.....	Id.....	567	» 85 30	1	
		Jardin.....	568	» 07 80	1	
		Maison.....	569	» 03 50	7	426
25	Beersaerts, François Joseph, à Duysbourg.....	Terre.....	517 ^a	» 07 10	2	
24	Noé, Pierre.....	Id.....	519, 520 ^a , 516, 518 ^a et 518 ^b	» 75 »	1	4,800
4^e PARTIE.						
AVENUE DU PALAIS.						
23	Comte de Ribeaucourt, à Bruxelles.....	Terre.....	51 et 59	» 97 90	1	7,832
26	Hauwaert, V ^e et consorts à Tervueren.....	Id.....	5	» 17 24	1	1,579
27	Divers.....	Id.....	»	» 80 »	1	7,000
TOTAUX.....				21 72 54	126,858

NATURE DES BIENS proposés EN ÉCHANGE.	SITUATION.	N° DU CADASTRE.	CONTENANCE.	CLASSE.	ÉVALUATION DES TERRES proposées en ÉCHANGE.	CONVENTIONS en ARGENT.	Observations.
.....	20 50 75	94,003	6,965	
»	»	»	»	»	»	225	
Terre.....	Cauter de Vossem.....	31 en partie.	» 40 40	Diverses.	2,020	»	
Id.....	Id.....	30 et 32 en partie.	» 85 »	Id.	4,250	»	
Id.....	Id.....	51 en partie.	» 25 »	Id.	1,230	200	
Id.....	Id.....	Id.	2 » »	Id.	10,000	»	
Id.....	Id.....	Id.	» 56 13	Id.	1,307	»	
»	»	»	»	»	»	(a) 430	(a) Cette partie a été ne- quise par S. A. R. le duc de Brabant.
Id.....	Id.....	Id.	2 30 »	Id.	12,500	»	
Id.....	Id.....	Id.	» 11 83	Id.	592	»	
Id.....	Id.....	Id.	1 25 01	Id.	6,250	»	
Id.....	Cauter de Ravesteyn....	»	1 95 80	2	8,811	»	
Maison et jardin.	Rue Laddershoek, à Ter- vueren.	»	» 02 28	»	1,000	1,000	
»	»	»	»	»	»	7,000	Au moyen de ce supplé- ment de 1,000 francs, l'ad- ministration rembourse la rente de fr. 453-51 qui grève la maison.
.....	30 02 24	142,483	15,858	

Vu et approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour, le 26 avril 1858.

Par le Roi :
Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORDAN.

LÉOPOLD.